



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/1  
14 août 2023

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quatre-vingt-treizième réunion  
Montréal, 15 – 19 décembre 2023

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour ;
  - b) Organisation des travaux.
3. Activités du Secrétariat.
4. Questions financières :
  - a) État des contributions et des décaissements ;
  - b) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources ;
  - c) Comptes du Fonds multilatéral :
    - i) Comptes finaux de 2022 ;
    - ii) Rapprochement des comptes de 2022 ;
  - d) Budgets du Secrétariat du Fonds approuvés pour 2024 et 2025, et proposé pour 2026.
5. Données relatives au programme de pays et perspectives de conformité.

6. Évaluation :

- a) Évaluation de l'efficacité des agences d'exécution par rapport à leurs plans d'activités de 2022 et une série d'indicateurs d'efficacité révisés pour les agences d'exécution (décision 91/8 c) ;
- b) État d'avancement des progrès concernant :
  - i) L'évaluation externe de la fonction d'évaluation du Fonds multilatéral ;
  - ii) L'examen des rapports d'achèvement de projet ;
- c) Mandat de l'évaluation du Programme d'aide à la conformité ;
- d) Programmes de travail de suivi et évaluation pour les années 2024-2025.

7. Mise en œuvre du programme :

- a) Rapports périodiques et financiers au 31 décembre 2022 :
  - i) Rapport périodique global ;
  - ii) Agences bilatérales ;
  - iii) PNUD ;
  - iv) PNUE ;
  - v) ONUDI ;
  - vi) Banque mondiale ;
- b) Rapports sur les projets comportant des exigences particulières de remise de rapports :
  - i) Rapports sur les projets ne comportant aucune question en instance ;
  - ii) Rapports sur les projets comportant des questions en instance aux fins d'examen individuel ;
- c) Rapport d'achèvement de projets de 2023.

8. Planification des activités :

- a) Mise à jour de l'état de la mise en œuvre du plan d'activités global de 2023-2025 du Fonds multilatéral ;
- b) Retards dans la proposition des tranches ;
- c) Plan d'activités global du Fonds multilatéral pour 2024-2026 ;
- d) Plans d'activités des agences d'exécution et agences bilatérales pour 2024-2026 ;

- i) Agences bilatérales ;
- ii) PNUD ;
- iii) PNUE ;
- iv) ONUDI ;
- v) Banque mondiale.

9. Propositions de projets :

- a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets ;
- b) Coopération bilatérale ;
- c) Projets approuvés aux fins d'approbation générale ;
- d) Projets proposés aux fins d'examen individuel ;
- e) Budget du Programme d'aide à la conformité pour 2024 ;
- f) Coûts de base du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour 2024.

10. Questions relatives à l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal :

- a) Projet de lignes directrices sur les coûts de financement de la réduction progressive des HFC dans les pays visés à l'article 5, comprenant l'examen de l'opérationnalisation du paragraphe 24 de la décision XXVIII/2 (paragraphe 189 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/56) ;
- b) Cadre opérationnel visant à développer davantage les aspects institutionnels, projets et activités que pourrait entreprendre le Fonds multilatéral afin de maintenir et/ou d'améliorer l'efficacité énergétique des technologies et de l'équipement de remplacement dans les secteurs de la fabrication et de l'entretien lors de la réduction progressive des HFC : Rapport sur la décision 92/38 a);
- c) Document contenant des informations sur les types d'activités que les pays visés à l'article 5 pourraient entreprendre, sur la nature de l'assistance requise et sur les questions de chaîne d'approvisionnement à régler afin de réduire la consommation dans le sous-secteur de l'installation et l'assemblage local dans leurs plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali sur les HFC (décision 92/39 c));
- d) Projet de modèle d'Accord sur la première étape des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali (paragraphe 219 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/56).

11. Examen du régime des coûts administratifs du Fonds multilatéral (décisions 88/74 c) et 91/67 b)).

12. Aperçu des programmes actuels de suivi, d'établissement de rapports, de vérification et d'octroi de permis et quotas exécutoires élaborés avec le soutien du Fonds multilatéral (décision 91/68).

13. Cadre des résultats et tableau de bord qui correspondent aux opérations du Fonds multilatéral (décision 92/41 b)).

14. Rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production.
  15. Questions diverses.
  16. Adoption du rapport.
  17. Clôture de la réunion.
-